

Commune de LAILLY EN VAL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2015

Nombre de conseillers : 16

Date de convocation : 3 avril 2015

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 21

Date d'affichage : 3 avril 2015

Qui ont pris part à la délibération : 20 avant 18h35
21 à partir de 18h35

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme M. AUBRY, Mme. F. BRETON, Mme MJ. COUDERC, M. Y. FICHOU, Mme E. FOSSIER, M. JP. FROUX, M. M. GRIVEAU, Mme A. LAMBOUL, M. G. LEPLEUX, M. JY. MARQUET, M. E. MELLOT, M. JN. MILCENT, M. R. MOIRE, M. S. MORIN, M. P. PICHON.

Procuration(s) :

Mme V. GUERIN a donné procuration à Mme MJ COUDERC,
Mme MF. VARENNE a donné procuration à M. S. MORIN,
Mme MP. LACOSTE a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,
Mme N. BOUCHAND a donné procuration à M. JP. FROUX,
Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à M. JN. MILCENT.

Absent excusé :

Président : M. Ph. GAUDRY, Maire

Secrétaire de séance : M. G. LEPLEUX

Ordre du jour :

1. *Procès-verbal de la séance du 23 mars 2015*
2. *Budget Régie Transport*
 - a. *Compte de gestion*
 - b. *Compte administratif 2014*
 - c. *Affectation des résultats*
 - d. *Budget Primitif 2015*
3. *Budget Assainissement Commune*
 - a. *Compte de gestion*
 - b. *Compte administratif 2014*
 - c. *Affectation des résultats*
 - d. *Budget Primitif 2015*
4. *Budget Principal de la commune*
 - a. *Compte de gestion*
 - b. *Compte administratif 2014*
 - c. *Affectation des résultats*
 - d. *Budget Primitif 2015*
5. *Questions diverses*
6. *Questions des membres*

1. Procès-verbal de la séance du 23 mars 2015

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'il a été omis de préciser sur le procès-verbal, que lors de ce conseil il a été observé une minute de silence en la mémoire de Monsieur Yves SIMION, décédé le 03 mars 2015.

Monsieur le Maire informe également des prochaines dates des conseils municipaux, à savoir le lundi 27 avril, le mardi 26 mai et le lundi 29 juin 2015.

2. Budget régie transport

Monsieur Gaudry informe les membres présents que la présentation des budgets sera faite par Monsieur Froux, adjoint aux finances.

Monsieur Froux présente les recettes et dépenses de fonctionnement en précisant qu'une dépense importante a notamment été faite pour la réparation du car (changement de l'embrayage). Il précise également qu'une observation a été faite par la Trésorerie de Beaugency sur la non prise en compte de l'amortissement du car scolaire, acquis en 2002 pour une valeur de 47 788.57 €, ainsi que le rappel faisant état qu'un budget d'une régie doit fonctionner en autonomie et non percevoir une subvention communale.

A cela, Monsieur Froux précise que si l'amortissement du car devait être pris en compte, cela imposerait d'augmenter le tarif aux familles (110 € par an actuellement, contre 487.78 € par an). Cette mesure n'étant pas envisageable, il a été décidé en commission finances de ne pas amortir ce car qui, aujourd'hui, à 13 ans et que contact sera pris avec la chambre régionale des comptes pour connaître les possibilités de cet amortissement.

Monsieur Fichou fait part d'une observation sur les recettes de fonctionnement quant à la réalisation émanant de l'article 706 (versement des familles), qu'elle est moins importante que la prévision, et que cela doit être dû au fait qu'il manque un mois de réalisation (le mois de décembre).

a. Compte de gestion

Délibération n° 1504-26

Objet : Budget annexe Régie Transport - Compte de Gestion 2014

Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif et au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 20 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention,

APPROUVE le compte de gestion 2014 du budget annexe Régie Transport.

b. Compte administratif 2014

Délibération n° 1504-27

Objet : Budget annexe Régie Transport – Compte Administratif 2014

Après présentation du compte administratif du budget annexe Régie Transport, et examen de ce compte administratif, en l'absence de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Monsieur Gérard LEPLEUX, doyen d'âge,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention,

APPROUVE le compte administratif 2014 du budget annexe Régie Transport, après reprise des résultats antérieurs :

- Un excédent de fonctionnement de 4 213.96 €

c. Affectation des résultats

Délibération n° 1504-28

Objet : Budget annexe Régie Transport – Compte Administratif 2014 – affectation des résultats

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le compte administratif de l'exercice 2014 établissant un excédent de fonctionnement cumulé de 4 213.96 €,

Vu la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 20 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention,

D'AFFECTER les résultats du budget annexe Régie Transport :

- A l'article 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 4 213.96 €

d. Budget primitif 2015

Délibération n° 1504-29

Objet : Budget annexe Régie Transport – Budget Primitif 2015

Considérant le projet de budget 2015 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 20 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention,

APPROUVE CHAPITRE par CHAPITRE le budget annexe Régie Transport 2015, qui s'équilibre, après affectation des résultats 2014 :

- En fonctionnement à 15 613.96 €

3. Budget Assainissement Commune

Monsieur Froux présente les dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur Fichou fait part d'une observation quant à l'étude diagnostique du réseau assainissement des communes de Lailly-en-Val et de Dry (dans le cadre du Syndicat des Eaux) qui est en cours par le cabinet ARTELIA, qui doit faire apparaître l'état des réseaux d'assainissement.

Monsieur Froux confirme cette étude et précise que leur diagnostic sera rendu en fin d'année. Les travaux afférents aux réseaux assainissement seront donc envisageables sur le prochain exercice.

Monsieur Froux précise que la plupart des réseaux sont antérieurs à 1975. Monsieur Morin précise qu'actuellement 40 % d'eaux parasites se déversent dans la station d'épuration.

Monsieur Froux informe que des délibérations datant des 17 septembre et 25 octobre 2012, portant sur la mise en place d'une participation pour l'assainissement collectif (PAC), ont été décidées et qu'à ce jour aucun recouvrement n'a été effectué.

Monsieur Fichou précise qu'il avait été décidé que la ZAC soit exempte de cette PAC. Il précise également que la commune n'a aucun moyen de connaître les raccordements fait au réseau assainissement, si ce n'est pas le biais des services compétents, en l'occurrence la Lyonnaise des Eaux.

Monsieur Froux informe qu'il a été pris contact avec la Lyonnaise des Eaux, qui a transmis les informations.

Monsieur Pichon précise également qu'une obligation de mise en place de cette PAC avait été faite mais que le recouvrement n'était pas systématique, et qu'il s'interrogeait sur le fait de mettre en place aujourd'hui ce recouvrement pour des installations faites en 2012. Il n'est pas favorable à cette mise en application.

Monsieur Froux, informe que suite à la commission finances, il est proposé d'augmenter la surtaxe assainissement en prévision des travaux de réseau. Celle-ci étant actuellement de 0,060 € le m³, il est proposé de la mettre à 0,062 € le m³, ce qui représente une augmentation de 3.50 € par an.

a. Compte de gestion

Délibération n° 1504-30

Objet : Budget annexe Assainissement Commune - Compte de Gestion 2014

Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif et au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 20 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention,

APPROUVE le compte de gestion 2014 du budget annexe Assainissement Commune.

b. Compte administratif 2014

Délibération n° 1504-31

Objet : Budget annexe Assainissement Commune – Compte administratif 2014

Après présentation du compte administratif du budget annexe assainissement commune, et examen de ce compte administratif, en l'absence de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Monsieur Gérard LEPLEUX, doyen d'âge,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le compte administratif 2014 du budget annexe Assainissement Commune, après reprise des résultats antérieurs :

- Un excédent de fonctionnement de 83 243.71 €
- Un excédent d'investissement de 70 380.16 €

18 h 35 : arrivée de M. MARQUET

c. Affectation des résultats

Délibération n° 1504-32

Objet : Budget annexe Assainissement Commune – Compte administratif 2014 –
Affectation des résultats

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le compte administratif de l'exercice 2014 établissant un excédent de fonctionnement cumulé de 83 243.71 € et un excédent cumulé d'investissement de 70 380.16 €,
Vu la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

D'AFFECTER les résultats du budget annexe Assainissement Commune :

- A l'article 001 (recettes d'investissement) pour un montant de 70 380.16 €
- A l'article 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 83 243.71 €

d. Budget primitif 2015

Délibération n° 1504-33

Objet : Budget annexe Assainissement Commune – Budget Primitif 2015

Considérant le projet de budget 2015 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE CHAPITRE par CHAPITRE le budget annexe Assainissement Commune 2015, qui s'équilibre, après affectation des résultats 2014 :

- En fonctionnement à 96 979.71 €
- En investissement à 160 359.87 €

e. Budget primitif 2015 – surtaxe

Délibération n° 1504-34

Objet : Budget annexe Assainissement Commune – Budget Primitif 2015

Considérant le projet de budget 2015 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'augmenter la surtaxe communale du budget annexe Assainissement Commune pour l'année 2015 à 0.062 € le mètre cube.

4. Budget principal de la Commune

Monsieur Froux présente les dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement du budget principal de la commune.

Monsieur Fichou fait part que le résultat des recettes fait apparaître un budget confortable compte tenu du contexte actuel.

Recettes de fonctionnement

Monsieur Pichon précise que les recettes émanant du Conseil Régional, dans le cadre de la saison culturelle seront en baisse de moitié pour l'année 2015, ce qui aura probablement une répercussion sur le

Festival en Jardin. Il pose également la question sur la recette qui doit parvenir de la vente du pylône SFR, qui n'apparaît pas au budget, et à cela Monsieur Froux précise, qu'effectivement une délibération a été prise pour la vente mais que celle-ci n'est pas encore réalisée. Par ailleurs, Monsieur Milcent précise qu'il faut compter un délai d'environ 8 mois pour que celle-ci soit enregistrée au service de publicité foncière (anciennement le bureau des hypothèques).

Monsieur Fichou demande si le projet de budget tient compte d'un maintien des taux d'imposition, et Monsieur Froux confirme qu'effectivement les taux actuels sont maintenus et que cela faisait partie de leur projet électoral.

Monsieur Pichon regrette cette décision car avec l'augmentation de population sur la ZAC, cela aurait pu faire un apport de recette.

Monsieur Fichou précise qu'au niveau de la ZAC, il était convenu que Nexity adresse à la commune un rapport annuel de l'exploitation et d'une réversion financière. Le dernier rapport reçu date de 2013, rien pour 2014. Serait judicieux de prendre contact avec Nexity pour faire le point.

Monsieur Fichou précise qu'à l'article 7473 « Participations Département », la commune devrait percevoir quelque chose, sauf si le Département change de position.

Monsieur Mellot demande si les TAPS vont être payants, comme il en a été évoqué lors de la commission finances. Monsieur Pichon rejoint Monsieur Mellot sur cette interrogation.

Monsieur Froux précise que le budget actuel a été préparé sur la base des TAPS actuels mis en place au 1^{er} septembre 2014, c'est-à-dire sans paiement de la part des familles et qu'une réflexion est en cours.

Monsieur Pichon précise qu'il faut mettre en place un PEDT afin de ne pas faire payer les familles. Il précise qu'un choix est fait de ne pas augmenter les taxes d'habitation, foncières mais que l'on augmente les autres taxes pour les familles ayant des enfants et que cela est trop facile. Une mise en garde est faite sur cette éventuelle décision et qu'il préférerait une augmentation des impôts plutôt que d'avoir des augmentations envers certaines familles.

Madame LAMBOUL et Monsieur MORIN répondent unanimement que justement, cette disposition n'est pas facile.

Madame FOSSIER fait remarquer que si les TAPS sont payants, cela risque d'impacter le budget garderie du fait de la diminution de fréquentation des enfants.

Madame BRETON précise que si les TAPS sont payants, il faut que les prestations faites aux enfants soient de qualité.

Dépenses de fonctionnement

Monsieur Froux précise que lors de la préparation du budget il a été tenu compte de l'incidence du nouveau bâtiment et des besoins des services pour les fournitures d'entretien.

Monsieur Pichon ne comprend pas pourquoi l'augmentation sur le chapitre 012 (frais de personnel) est si importante.

Monsieur Gaudry précise que la population étant croissante, cela implique une augmentation des services à la population et qu'il est donc nécessaire d'avoir du personnel administratif en plus, ainsi qu'une

réorganisation du service. Monsieur Milcent précise qu'il est nécessaire d'avoir une personne à temps plein pour un poste d'accueil.

Dépenses d'investissement

Monsieur Gaudry présente les différents projets d'investissement à court et long terme, ainsi qu'un rappel des travaux sur différentes voiries, préconisés par la DDT.

Monsieur Fichou s'étonne de ne pas retrouver le prévisionnel des travaux d'investissement sur le budget.

Madame Breton demande s'il est envisagé de refaire la piste cyclable, qui est fréquemment emprunté et pour laquelle des travaux seraient nécessaires.

Monsieur Pichon précise que sur la liste de voiries à refaire, il serait plus judicieux d'inscrire la rue de Marambault plutôt que la rue de Monçay. La DDT n'avait pas voulu chiffrée la rue de Marambault car d'autres travaux de renforcement de transfo électrique ainsi que quatre ou cinq traversées de route, dues aux nouvelles habitations, avaient été prises en compte et l'usure de cette voirie n'était pas normale.

Monsieur Froux informe qu'actuellement une réflexion est en cours sur différents travaux comme aux entrées/sorties de commune, le centre bourg, sur une période de 3 à 5 ans. Il sera nécessaire qu'un travail en commun soit fait.

a. Compte de gestion

Délibération n° 1504-35

Objet : Budget Commune - Compte de Gestion 2014

Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif et au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 20 voix pour, par 0 voix contre et 1 abstention (Mme F. BRETON),

APPROUVE le compte de gestion 2014 du budget Commune.

b. Compte administratif 2014

Délibération n° 1504-36

Objet : Budget Commune - Compte Administratif 2014

Après présentation du compte administratif du budget Commune, et examen de ce compte administratif, en l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Gérard LEPLEUX, doyen d'âge,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 20 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le compte administratif 2014 du budget Commune, après reprise des résultats antérieurs :

- Un excédent de fonctionnement de 1 831 069.96 €
- Un déficit d'investissement de 1 145 530.43 €

c. Affectation des résultats

<p><u>Délibération</u> n° 1504-37 Objet : Budget Commune – Compte Administratif 2014 - Affectation des résultats</p>

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le compte administratif de l'exercice 2014 établissant un excédent de fonctionnement cumulé de 1 831 069.96 € et un déficit cumulé d'investissement de 1 145 530.43 €,

Vu la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

D'AFFECTER les résultats du budget Commune :

- A l'article 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 685 539.53 €
- A l'article 1068 (recettes d'investissement) pour un montant de 1 145 530.43 €

d. Budget primitif 2015

<p><u>Délibération</u> n° 1504-38 Objet : Budget Commune – Budget Primitif 2015</p>
--

Considérant le projet de budget 2015 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 18 voix pour, 1 voix contre (M. P. PICHON) et
2 abstentions (Mme F. BRETON et Mme E. FOSSIER)

APPROUVE CHAPITRE par CHAPITRE le budget Commune 2015, qui s'équilibre, après affectation des résultats 2014 :

- En fonctionnement à 2 530 457.53 €

- En investissement à 2 336 187.96 €

e. Budget primitif 2015 – taux d'imposition

Délibération n° 1504-39
Objet : Taux d'imposition 2015

Considérant le projet de budget 2015 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de MAINTENIR pour l'année 2015, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 10.78 %
- Foncier bâti 17.38 %
- Foncier non bâti 54.04 %

f. Budget primitif 2015 – Fournitures scolaires

Délibération n° 1504-40
Objet : Taux d'imposition 2015

Considérant le projet de budget 2015 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de maintenir pour l'année 2015, un crédit de fonctionnement de 51.40 € par élève, à l'article 6067 :

- Pour l'école élémentaire : 10 485.60 € (204 élèves – effectif au 01.01.2015)
- Pour l'école maternelle : 7 093.20 € (138 élèves – effectif au 01.01.2015)

D'acquérir une collection de 40 dictionnaires pour le travail en classe de CM2.

g. Budget primitif 2015 – FUL et MISSION LOCALE

Délibération n° 1504-41
Objet : FUL et MISSION LOCALE

Considérant le projet de budget 2015 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de participer, pour 2015 :

au Fond Unifié Logement pour un montant de 2 164.47 €
à la Mission Locale pour un montant de 1 967.70 €

Ces dépenses sont inscrites à l'article 65738

h. Budget primitif 2015 – Adhésions diverses

<u>Délibération</u> n° 1504-42 <u>Objet</u> : Adhésions diverses

Considérant le projet de budget 2015 proposé par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de renouveler, pour 2015 :

L'adhésion à l'AML (Maires du Loiret)
L'adhésion à l'AMR (Maires Ruraux)

5. Questions diverses

Bulletin municipal

Monsieur Gaudry informe que suite à l'accord de consultation pour la création, la conception et la réalisation du nouveau bulletin municipal, lors du conseil municipal du 23 mars dernier, la commission « communication, animations, vie associative et bulletin » s'est réunie le 26 mars 2015. Au vue de l'examen des maquettes et des devis, la commission a décidé d'attribuer la prestation à Mme Sandrine Proust Graphiste, à Avaray. Cette prestation comprend trois parutions annuelles (au mois de mai, au mois d'octobre et au mois de décembre avec le calendrier des fêtes).

<u>Délibération</u> n° 1503-43 <u>Objet</u> : Bulletin municipal

Considérant la nécessité de remplacer le bulletin municipal actuel,
Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,
Considérant l'analyse technique et financière,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après délibération,
par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Sandrine Proust Graphiste correspondant à la création, la conception et la réalisation du bulletin municipal pour un montant de 4 877.00 € H.T. la 1^{ère} année et de 4 439.00 € H.T. la 2^{ème} année.

6. Questions des membres

Réseaux électriques

Monsieur Fichou s'interroge sur le commencement des travaux de génie civil de la fibre optique Très Haute Définition entre la commune de Dry et de Lailly-en-Val.

Monsieur Gaudry informe que les travaux d'aménagement de cette fibre sont normalement prévus pour 2017/2018 afin de faciliter la communication pour les entreprises implantées sur la Zone Artisanale de Dry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
 - Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
- avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme M. AUBRY	Mme N. BOUCHAND	Mme. F. BRETON	Mme MJ. COUDERC
M. Y. FICHOU	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX	M. M. GRIVEAU
Mme V. GUERIN	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL	M. G. LEPLEUX
M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI	M. E. MELLOT	M. JN. MILCENT

M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON	Mme MF. VARENNE
-------------	-------------	--------------	-----------------

Procuration(s) :

Mme V. GUERIN a donné procuration à Mme MJ. COUDERC,
Mme MF. VARENNE a donné procuration à M. S. MORIN,
Mme MP. LACOSTE a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,
Mme N. BOUCHAND a donné procuration à M. JP. FROUX,
Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à M. JN. MILCENT.

Absent excusé : -